



ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} juillet 2021 après avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2eme classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1-LYVER Anne Lyse	Rédacteur au 9eme échelon depuis le 05/02/2023	1 ^{er} juin 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2		2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Chalons ne champagne, le 12 mai 2025,
Le Président ,
Patrice. VALENTIN

Le Maire Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Président de CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA MARNE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MARAVILHA Camille	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTE DU 14/05/2025 (réussite à l'examen professionnel)

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Chalons en champagne

le 25/09/2025

P. VALENTIN, Président